



43, rue Greneta 75002 PARIS

Tél. : 01 44 76 96 70 – Fax. : 01 44 76 96 79

---

# Communiqué DE PRESSE

---

## Proposition de loi sur la réforme de la garde-à-vue de M. AESCHLIMANN : inacceptable !

*ALLIANCE Police Nationale vient de prendre connaissance de la proposition de Loi de Monsieur Manuel AESCHLIMANN en vue de « réformer la garde-à-vue ». Monsieur AESCHLIMANN proposerait à l'avocat d'assister à tous les interrogatoires d'une personne placée en garde-à-vue et d'avoir accès au dossier dès le début de l'enquête.*

**ALLIANCE Police Nationale** rappelle à M. AESCHLIMANN que, si une telle mesure devait s'appliquer en l'état actuel du droit Français, elle remettrait gravement en cause le travail des policiers et des gendarmes : dans notre système ou les enquêteurs doivent prouver la culpabilité d'un mis en cause, le fait de dévoiler tous les éléments d'enquête revient à la « tuer ».

Pour **ALLIANCE Police Nationale**, de telles propositions sont en totale contradiction avec notre système judiciaire. Elles risqueraient de briser les enquêtes de police au bénéfice du délinquant et au détriment, bien évidemment de la recherche de culpabilité, mais aussi des droits des victimes.

**ALLIANCE Police Nationale** ne peut donc s'associer à une démarche qui est apparemment la conséquence des pressions exercées par les Avocats et de certains Juges des Libertés et de la Détention.

**ALLIANCE Police Nationale** s'interroge par ailleurs sur le coût financier de telles propositions sachant que la plupart des délinquants bénéficient déjà d'Avocats commis d'office rémunérés par l'Etat, et donc par les contribuables.

**ALLIANCE Police Nationale** ne peut cautionner ce type de propositions qui aura très certainement pour principale conséquence une démobilisation de nos collègues préjudiciable à la sécurité de nos concitoyens et au bon fonctionnement du service public.

Paris, le 11 décembre 2009